



**Concours de nouvelles 2026
organisé par les associations
Marais Page et Lectures de Proue
du Calvados**



Article 1 :

Le thème du concours est : **«RENCONTRE»**

Article 2 :

Chaque auteur(e) présentera une seule nouvelle originale, inédite, n'ayant jamais été publiée ou récompensée dans un autre concours et n'étant pas générée par un logiciel d'intelligence artificielle. Les membres du jury ne peuvent participer à ce concours.

Article 3 :

Présentation du texte : **à respecter impérativement sous peine de rejet.**

- La nouvelle ne devra pas dépasser 7 pages numérotées.
- Le texte sera imprimé en deux exemplaires.
- Format des feuilles : A4 (21/29.7).
- Police : Times New Roman.
- Caractères : 12.
- Interligne : 1.5.

Article 4 :

Droit de participation : 10,00 euros, réglable uniquement par chèque établi à l'ordre de Marais Page.

Article 5 :

Le texte anonyme devra porter un titre inscrit en haut de la première page ainsi qu'un code sous le format suivant : 2 lettres / 2 chiffres (ex : PS/36).

Ce code sera reporté sur une enveloppe fermée contenant :

- Une feuille mentionnant le titre de la nouvelle, le nom et le prénom de l'auteur, son adresse, son numéro de téléphone, son adresse mail et son âge.
- Le chèque de participation au concours.
- Le bordereau d'acceptation du règlement signé et daté.

Article 6 :

Date limite de participation : 28 février 2026

Article 7 :

L'enveloppe fermée et le texte (en 2 exemplaires) sont à envoyer avant le 28 février 2026 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Marais Page (Concours de nouvelles 2026)
Mairie
Place Charles Delangle
14710 TREVIERES**

Article 8 :

Le concours de nouvelles Marais Page / Lectures de Proue est doté de 150 euros.

Article 9 :

Le ou la lauréate sera informé(e) par courriel.

La remise du prix s'effectuera le 25 avril 2026, lors du salon du livre de Grandcamp-Maisy (Calvados).

Article 10 :

Le jury composé de membres des associations «Marais Page» et «Lectures de Proue» est présidé par François Angevin, auteur.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si le nombre des envois est jugé insuffisant ou en cas de force majeure. Dans ce cas, les frais de participation seront retournés.

La participation au concours implique la pleine adhésion à son règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.

Article 11 :

Les organisateurs du concours se réservent le droit de diffuser, éditer ou utiliser le texte primé gracieusement pendant deux ans. Toutefois, l'auteur(e) reste propriétaire de son œuvre.

Le ou la lauréat(e) autorise expressément la citation de son nom et la reproduction de sa photographie à des fins de promotion ou d'information liée au présent concours.

Article 12 :

Ne peuvent participer les lauréats(es) des concours des trois dernières années.

Article 13 :

Le règlement est disponible sur le site de Marais Page :

<https://mpassociation.wix.com/maraispage>

Il peut également être envoyé par mail sur demande à :

maraispage14@orange.fr

Concours de nouvelles 2026 – Marais Page / Lectures de Proue

Je soussigné(e),.....

déclare accepter l'intégralité du règlement du concours de nouvelles 2026 organisé par Marais Page et Lectures de Proue.

J'ai eu connaissance de ce concours par

A....., le.....

Signature :